

PROCÉDURE D'ÉLECTION ET COMPOSITION DU C.A.

Mise en candidature et élection pour un poste au C.A. :

- Les gens désirants présenter leurs candidatures doivent signifier leur intérêt par courriel au maximum 7 jours avant la date de l'assemblée en nous retournant le formulaire de mise en candidature dûment rempli.
- Seuls les membres peuvent poser leur candidature.
- Aucune candidature spontanée ne sera acceptée lors de l'assemblée.
- Nous procéderons à des élections par poste.
- La procédure de vote sera établie en fonction du nombre de candidatures par poste.
- Les officiers sont élus par le C.A.

Composition du C.A. :

Le conseil d'administration devra être composé de sept à neuf administrateurs. Dans un souci de représentativité, il devra y avoir des représentants dans chacune des catégories suivantes.

A. (3 représentants) INTERNE

Individu directement lié aux activités de l'organisme

- Participant
- Répondant
- Contractuel

B. (3 représentants) EXTERNE

Individu n'ayant pas de lien avec les activités de l'organisme

- Milieu des affaires
- Milieu culturel
- Milieu communautaire /travail social

C. (1 à 3 représentants) MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

- peuvent faire partie des catégories ci-dessus, mais se présentent en tant que membre de la communauté, si le poste dans leur catégorie a déjà été comblé.